

Pays Vallée du Loir

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 8 septembre 2017
Nombre de membres 45
Présents : 32 – Pouvoirs 8
Votants : 40

Vote : 40
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 18/09/2017
et publication du 18/09/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 14 septembre à 18h00 heures, le comité syndical du Pays Vallée du Loir – Pôle d'Équilibre Territorial et Rural - légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (32) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Jean-Yves DENIS, Gérard DUFOUR, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Nadine GRELET-CERTENAIS Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Jacques LAUZE, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (8) :

Jean-Michel CHIQUET à Régis VALLIENNE, Dominique DUCHÈNE à Galiène COHU de LASSENCE, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Christian JARIES à Gérard BLANCHET, Claude JAUNAY à Georges BITOT, Daniel LEGEAY à Gérard CROISEAU, Didier LEGRAND à Yveline LIMODIN, Béatrice PAVY-MORANÇAIS à Gilles GANGLOFF.

D02-14_09_2017 : Avenant subvention FRES_SCoT

Monsieur le Président propose au Comité syndical de solliciter un avenant afin d'abonder la subvention au titre du FRES (Fonds Régional d'Etudes Stratégiques), pour cofinancer :

- le coût supplémentaire lié au SCoT du fait de la large concertation effectuée sur le PADD et le pré-DOO
- le coût supplémentaire généré par la prolongation de la mission de l'AURA sur l'année 2018 liée à la modification de périmètre du territoire consécutive aux arrêtés préfectoraux conformément au SDCI.

Ce coût supplémentaire est évalué à 86 000€ et la subvention sollicitée à hauteur de 50% soit 43 000€.

Après en avoir délibéré le Comité syndical, à l'unanimité des votants, décide de solliciter une subvention de 43 000€ au titre du FRES afin de financer l'augmentation du coût d'élaboration du SCoT.

Fait à Vaas

Les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures



Le Président
Régis VALLIENNE